

COMMUNE D'ABERGEMENT LA RONCE

Publication des listes des délibérations à compter du 1^{er} juillet 2022
Réforme des règles de publicité des actes
Ordonnance N°2021-1310 du 07/10/2021

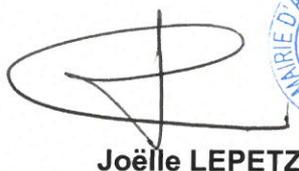
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 10 JUILLET 2023

Délibérations votées :

| N° DELIBERATION | OBJET | DECISION |
|-----------------|---|----------------------------|
| DE-01-10-07-23 | Renouvellement convention service ELUM 2023 2026 | APPROUVE – 1 Abstention |
| DE-02-10-07-23 | Renouvellement convention service urbanisme et publicité extérieure | APPROUVE |
| DE-03-10-07-24 | Participation financière commune Damparis prolifération moustiques | APPROUVE |
| DE-04-10-07-24 | Avenant convention financement caserne pompier Saint Aubin | APPROUVE |
| DE-05-10-07-25 | Devis Eclairage stade terrain entrainement | APPROUVE |
| DE-06-10-07-25 | Aménagements sécurités voirie RD 220 Rue du Centre | APPROUVE – 1 Abstention |
| DE-07-10-07-26 | Aménagement Parking Boulangerie | APPROUVE – 1 Abstention |

Affichée le 12/07/2023

Le Maire,



Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230710-DE_01_10_07_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

05 juillet 2023

DATE PUBLICATION :

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge,
M. SCORDO Rémi (arrivé à 19h20)

Absent excusé : M. BERNARD Eric

Absents(es) : Mme GERRIET Charline M. VOISIN Jean-Marc, Mme LOPEZ Lydia

Procuration : M. BERNARD Eric à M. NOIROT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme RUSCH Elodie

Renouvellement convention service E-Lum SIDEC

DE-01-10-07-23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N°2098 du SIDEC du 28 novembre 2020,
Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la collectivité.

EXPOSE

Que le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ».

Ce service technique, baptisé e-lum[®], fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC.

Que la contribution d'adhésion pour ce Service est fixée à **18 Euros** par an et par point lumineux pour l'année 2023 et sera revue chaque début d'année civile.

Que ce coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la Commune, avec un seuil bas fixé à 16,56 Euros par point suivant la formule suivante :

Adhésion [année n] = 18 x (1 - 0.08 x ((empreinte nocturne [année n-1] - 10) / 10))

Que cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

PRECISE que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'Eclairage ni les interventions sur d'autres Eclairages Extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique.

PROPOSE

L'adhésion à la Charte « Eclairons juste le Jura » et au Service e-lum.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 
ID : 039-213900012-20230710-DE_01_10_07_23-DE

Article 1 : APPROUVE avec 1 abstention l'adhésion de la collectivité au Service e-lum[®] proposé par le SIDEC,

Article 2 : APPROUVE avec 1 abstention l'adhésion de la collectivité au Service e-lum[®] proposé par le SIDEC,

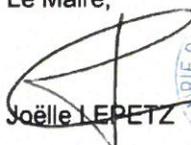
Article 3 : SOLLICITE avec 1 abstention les prestations associées au Service e-lum[®],

Article 4 : APPROUVE avec 1 abstention les conditions financières de la contribution annuelle,

Article 5 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2023,

Article 6 : AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion au Service e-lum[®] et tous les documents relatifs à cette affaire.

Le secrétaire de séance,


Le Maire,

Joëlle LEPETZ


Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230710-DE_02_10_07_23-DE

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :

05 juillet 2023

DATE PUBLICATION :

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge,
M. SCORDO Rémi (arrivé à 19h20)

Absent excusé : M. BERNARD Eric

Absents(es) : Mme GERRIET Charline M. VOISIN Jean-Marc, Mme LOPEZ Lydia

Procuration : M. BERNARD Eric à M. NOIROT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme RUSCH Elodie

Renouvellement des conventions d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et de la publicité extérieure de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
DE-02-10-07-23

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus ;

Vu l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales qui stipule qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs ;

Vu l'article R423-15 du Code de l'urbanisme autorisant une commune à confier l'instruction de ses actes d'urbanisme à une collectivité territoriale, et donc un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Dole n°GD06/15 du 5 février 2015 portant création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DE-20-28-04-15 relative à l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme du Grand Dole ;

Vu la convention précédente d'adhésion au service commune d'instruction des autorisations d'urbanisme en date du 11/05/2015, modifiée par avenant en date du 10/11/2016 ;

Par délibération n°128/22 du 24 novembre 2022, le Conseil communautaire du Grand Dole a adopté un Règlement Local de Publicité Intercommunale destiné à réglementer la publicité, les enseignes et les pré-enseignes sur l'ensemble du territoire.

A compter de son entrée en vigueur, en janvier 2023, les installations de publicité ou d'enseigne sont donc soumises à dossier préalable et le support est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 039-213900012-20230710-DE_02_10_07_23-DE

Afin d'adapter les conditions de mise à disposition et d'utilisation du service commun d'instruction et de l'étendre aux dossiers relevant de la compétence de la publicité extérieure, il est nécessaire de modifier la convention existante avec la Commune d'Abergement La Ronce.

Ainsi, cette nouvelle convention intègre toujours les modalités pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, ainsi que divers ajouts relatifs d'une part à la dématérialisation des dossiers et de l'instruction, et d'autre part, à l'instruction des dossiers pour les enseignes et les publicités. Par ailleurs, elle précise les modalités de fonctionnement du service, les engagements respectifs de chacune des parties, ainsi que les modalités financières.

En conséquence, le Conseil municipal après avoir délibéré :

- MET FIN à la convention précédente ;
- ADHERE à l'unanimité des membres présents au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols et de publicité extérieure de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- APPROUVE à l'unanimité des membres présents la convention pour l'usage du service commun droit des sols et réglementation de la publicité extérieure, telle qu'annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée et tout autre document se rattachant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Joëlle LERETZ

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230710-DE_03_10_07_23-DE

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :

05 juillet 2023

DATE PUBLICATION :

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi

Absent excusé : M. BERNARD Eric

Absents(es) : Mme GERRIET Charline M. VOISIN Jean-Marc, Mme LOPEZ Lydia

Procuration : M. BERNARD Eric à M. NOIROT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme RUSCH Elodie

Prise en charge de l'investigation entomologique sur la prolifération des moustiques DE 03-10-07-23

Suite à la prolifération anormale de moustiques sur le territoire communal ainsi que sur les communes de Damparis et Tavaux, une investigation a été demandée auprès de l'établissement public de lutte contre les moustiques E.I.D.

La commune de Damparis qui est porteuse de la demande, sollicite par délibération du 20 juin 2023, une participation à part égale du coût de cette investigation.

Le devis présenté de l'entreprise E.I.D s'élève à 3 137.00 € net.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité la participation financière d'un montant de 1 045.00 € à la Commune de Damparis pour l'investigation sur la prolifération des moustiques.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230710-DE_04_10_07_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :

05 juillet 2023

DATE PUBLICATION :

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin,
VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi

Absent excusé : M. BERNARD Eric

Absents(es) : Mme GERRIET Charline M. VOISIN Jean-Marc, Mme LOPEZ Lydia

Procuration : M. BERNARD Eric à M. NOIROT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme RUSCH Elodie

Avenant convention relative au financement de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint- Aubin

DE-04-10-07-23

Vu la convention relative au financement par la commune d'Abergement La Ronce de la reconstruction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Aubin, signée le 25/07/2022 et acceptée par délibération du 04/07/2022 ;

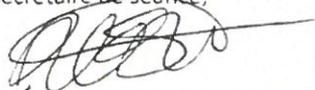
Considérant :

- L'avant-projet définitif faisant état d'un montant de travaux nettement supérieur au prévisionnel ;
- La qualité du terrain qui laisse présager la nécessité de fondations spéciales ;
- La décision du conseil administration du 23/06/2023 de revaloriser le montant de l'autorisation de programme

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant de convention DECIDE :

- D'APPROUVER à l'unanimité des membres présents l'avenant à la convention relative au financement par la commune d'Abergement La Ronce de la reconstruction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Aubin
- AUTORISER Mme le Maire à signer l'avenant

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230710-DE_05_10_07_23-DE



DATE DE CONVOCATION :

05 juillet 2023

DATE PUBLICATION :

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin,
VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi

Absent excusé : M. BERNARD Eric

Absents(es) : Mme GERRIET Charline M. VOISIN Jean-Marc, Mme LOPEZ Lydia

Procuration : M. BERNARD Eric à M. NOIROT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme RUSCH Elodie

Devis « éclairage stade terrain d'entraînement »

DE-05-10-07-23

Le terrain d'entraînement du stade de foot est équipé de 4 mats d'éclairage avec 8 lampes au sodium.

Toujours dans la nécessité d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, Monsieur ALBERTINI Michel propose d'équiper ces mats en LED avec l'installation d'armoire de commande avec programmeur.

2 devis sont présentés :

- Entreprise DEMONGEOT d'un montant de 27 934 € TTC
- Entreprise DL ELECTRICITE d'un montant de 43 672.80 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de M. ALBERTINI Michel, le conseil municipal :

- ACCEPTE à l'unanimité des membres présents le confier les travaux à l'entreprise DEMONGEOT
- APPROUVE à l'unanimité des membres présents le devis d'un montant de 27 934 € TTC
- S'ENGAGE en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents à cet effet.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 du BP Commune 2023.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230710-DE_06_10_07_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

05 juillet 2023

DATE PUBLICATION :

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin,
VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi

Absent excusé : M. BERNARD Eric

Absents(es) : Mme GERRIET Charline M. VOISIN Jean-Marc, Mme LOPEZ Lydia

Procuration : M. BERNARD Eric à M. NOIROT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme RUSCH Elodie

Aménagement sécurités voirie Rue du Centre RD 220 DE-06-10-07-23

Suite à la délibération N°DE 04-06-03-23 validant le projet avec chiffrage estimatif, Il est nécessaire de valider **le projet définitif d'aménagement sécurité de la RD 220 rue du Centre face au Parking boulangerie** présentés afin d'obtenir l'accord du conseil départemental pour l'engagement de ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal :

- APPROUVE avec 1 abstention le montant définitif des travaux d'aménagement sécurité voirie RD 220 rue du centre pour un montant de 80 790.00 € HT
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communale 2023.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230710-DE_07_10_07_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

05 juillet 2023

DATE PUBLICATION :

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin,
VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi

Absent excusé : M. BERNARD Eric

Absents(es) : Mme GERRIET Charline M. VOISIN Jean-Marc, Mme LOPEZ Lydia

Procuration : M. BERNARD Eric à M. NOIROT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme RUSCH Elodie

Aménagement Parking Boulangerie DE-07-10-07-23

Suite à la délibération N° DE 04-06-03-23 validant le projet avec chiffrage estimatif, Il est nécessaire de valider le projet définitif d'aménagement sécurité du parking Boulangerie.

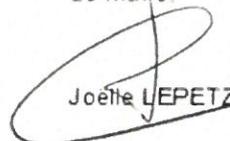
Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal :

- APPROUVE avec 1 abstention le montant définitif des travaux parking Boulangerie pour un montant de 79 355.25 € HT
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communale 2023.

Le secrétaire de séance,



Le Maire



Joëlle LEPETZ

